

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU
D'ETUDE EN VUE DE REALISER L'ETUDE TECHNIQUE DU
BETONNAGE DES RUES ET L'AMENAGEMENT AUTOUR DU
MARCHÉ PUBLIC DE LA COMMUNE DE CAPOTILLE.**





Titre du Projet : Bétonnage de rue et aménagement autour du marché de Capotille

Maitre d’Ouvrage : Mairie de Capotille

Partenaires d’exécution : MPCE, PNUD

Durée de la mission : 45 jours

Localisation : Centre-ville de la commune de Capotille, département du Nord-Est

I- CONTEXTE

Le développement territorial à l’échelle nationale, régionale et locale incombe à la responsabilité des autorités et structures nationales, régionales et locales existantes. La Constitution haïtienne de 1987 conçoit dans sa portée un État unitaire décentralisé, novateur, tourné vers la modernité sur les plans socioéconomique, politique et juridique. Et dans ce cas, pour répondre à ses obligations et aux besoins de ses citoyens et citoyennes, l’État doit se donner les moyens humains, matériels et financiers. C’est justement vers une quête de ces moyens, qu’en juillet de 1996, une loi fut votée au parlement haïtien pour collecter les fonds nécessaires au développement des entités locales. Ces fonds devaient être ensuite redistribués, par un processus de péréquation verticale, aux collectivités territoriales pour garantir leur autonomie administrative et financière dans une perspective de développement local. Il est établi, en complément des recettes internes, des droits internes nommés Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales, lequel sera plus tard complété par un autre texte pour devenir la « *Contribution aux Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (CFGDCT)* ».

Cependant vingt-quatre (24) ans après l’adoption de cet instrument légal, les Collectivités Territoriales connaissent les mêmes péripéties et peinent encore à satisfaire les besoins des populations locales. D’un autre côté, les exercices participatifs de planification ne se concrétisent pas sur les territoires, à travers des projets structurants. Les budgets communaux sont certes élaborés chaque année, mais les investissements pour faire développer les collectivités, à partir des priorités identifiées par les populations, y compris les plus vulnérables, ne sont pas encore au rendez-vous. A cela s’ajoute la frustration des administrés par rapport à l’absence de l’offre des services de qualité causé entre autres, par une incapacité de maîtrise d’ouvrage des municipalités.

En ce sens, depuis 2017, la coopération canadienne, à travers le Projet « Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial » (AGLDT) accompagne le Gouvernement d’Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d’aménagement du territoire. Mis en œuvre par le MPCE, le MICT et l’OMRH avec l’appui du PNUD, sur une période de cinq ans, ce projet se focalise sur le renforcement institutionnel. Il

Etude technique du bétonnage des rues et aménagement autour du marché public de Capotille

s'attache à soutenir le gouvernement haïtien dans sa démarche de mise en place à différents niveaux territoriaux des conditions nécessaires en termes de cadre légal, de coordination institutionnelle, de capacités humaines et organisationnelles et de pratiques participatives de planification et gestion du développement en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il apporte un soutien à la formulation et au pilotage des politiques publiques et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce principalement sur la zone frontalière. Dans un tel contexte, pour faciliter l'accès à des financements et appuyer l'investissement au niveau des communes, il a été décidé de créer un fonds de concours, baptisé « Fonds d'investissement pour le développement des Collectivités Territoriales ». A partir de ce fonds, les projets identifiés comme prioritaires par les mairies et la société civile, issu des PCD et/ou du panier de services standards dans les communes frontalières, seront financés pour appuyer le processus de développement dans ces communes frontalières. Ainsi le PNUD en partenariat avec le PMCE et la mairie de Capotille, souhaite recruter un bureau d'étude pour réaliser l'étude technique du bétonnage de rue et l'aménagement autour du marché public de Capotille.

II- OBJECTIF DU PROJET

- Objectif général du projet

Améliorer l'état de la situation de l'aire avoisinante du marché public et des rues de proximité.

- Objectifs spécifiques :

- 1- Améliorer la circulation au niveau des tronçons avoisinant le marché ;
- 2- Aménager l'espace avoisinant le marché ainsi que l'environnement immédiat du local de la mairie ;
- 3- Drainer les eaux pluviales pouvant causer la dégradation de l'espace du marché vers l'exutoire approprié ;

III- DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les présents TDRs sont élaborés en vue du recrutement d'un bureau d'étude chargé de l'étude de technique du bétonnage des rues, de l'aménagement de l'espace avoisinant du marché public et l'aménagement de l'espace physique logeant la mairie. Ces travaux constituent des priorités de la mairie de Capotille, qui dans la cadre de la mise en œuvre du projet AGLDT sollicite l'appui

du MPCE pour la réalisation des travaux. A cet effet, il est impératif de conduire une étude technique pour pouvoir évaluer la faisabilité de l'action et conceptualiser la réalisation de l'action. Plus précisément, L'étude déterminera les caractéristiques géométriques, le type et les dimensions d'ouvrage de drainage, le traitement de la ravine et toutes les interventions à entreprendre autour du marché pour sa protection et son fonctionnement.

IV- MANDAT DE LA MISSION

Le bureau d'étude établira sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui seront données par le Maître d'œuvre.

Dans cette première phase du projet, la mission consistera en une étude technique détaillée déterminant les profils en long, profil en travers, les ouvrages de drainage, le traitement de la ravine qui sert de passage naturel des eaux pluviales, l'aménagement autour du marché et de la cour de la mairie. Elle comportera une étude descriptive, explicative et justificative des dispositions techniques des différents ouvrages.

Elle comprendra:

- Le relevé topographique des rues à bétonner et de l'espace tout près du marché;
- Le type et les dimensions des différents ouvrages de drainage;
- Les différentes étapes au terrassement et au revêtement de la chaussée;
- Le type d'aménagement à faire au niveau de la ravine qui servira d'exutoire aux eaux drainée;
- Le type d'aménagement à faire autour du marché incluant la restauration de certains murs de soutènement du marché;
- Le type d'aménagement à faire au niveau de l'espace physique de la mairie;
- Élaboration des plans d'exécution, les spécifications techniques, le devis et le cout estimatif du projet;
- Un rapport sur les évaluations environnementales et sociales des infrastructures à réaliser dans le cadre de ces travaux ;
- Tout autre élément d'information utile à l'exécution de l'ouvrage ;

V- PRODUITS/LIVRABLES ATTENDUS

- 1- Un rapport préliminaire concernant le site (relevé topographiques, Aménagement proposé pour les différents espaces). Ce rapport présentera un état des lieux de la zone.

- 2- Un rapport technique de la conception et l'exécution des différents ouvrages à construire (Jeux de plans, devis et cout estimatifs, spécifications techniques pour les différents travaux). Ce rapport contiendra tout document nécessaire à la publication d'un appel d'offre pour les travaux d'exécution.
- 3- Un rapport faisant état des impacts sociaux et environnementaux de la construction des différents ouvrages et aménagements ; et les mesures à appliquer pendant et après l'exécution des travaux en vue de la protection de l'environnement.

P.S Les documents doivent être remis en format électronique et en format dur (Trois exemplaires en version papier et trois USB contenant les fichiers électroniques).

- **PROFIL DU BUREAU D'ETUDE**

La firme doit être un bureau d'études légal et reconnu, spécialisé dans les études de Génie Civil ayant une bonne expérience dans le domaine des études d'infrastructures routières (10 ans minimum).

Personnel requis :

Le personnel clé que le bureau d'étude doit mobiliser pour réaliser les prestations demandées comprendra les membres ayant les profils indiqués ci-après :

Le personnel clé que le bureau d'étude doit mobiliser pour réaliser les prestations demandées comprendra les membres dont les profils sont indiqués ci-après :

- 1- Un ingénieur civil spécialisé en structure, ayant au moins dix (10) années d'expérience dans les domaines des constructions civils et des expériences prouvées dans le domaine routier.
- 2- Un Ingénieur-Architecte ayant au moins une expérience de dix (10) ans dans le domaine d'aménagement d'espace.
- 3- Un ingénieur géologue ou géotechnicien ayant au moins 7 ans d'expérience dans le domaine d'étude de sol.

- 4- Un expert en environnement ayant 5 au moins ans dans le domaine d'étude d'impact environnemental.
- 5- Un ingénieur hydraulique ayant au moins 7 ans d'expérience dans le domaine de dimensionnement d'ouvrages.
- 6- Un Topographe ayant au moins 7 ans d'expérience dans le domaine de relevé topographique.

N.B La firme peut à son gré utiliser les services d'autres cadres techniques jugés utiles pour réaliser cette consultation.

Bureau d'étude en vue de réaliser l'étude technique du bétonnage des rues et l'aménagement autour du marché public de la commune de Capotille.